

Le rapprochement mérite d'être fait. Au moment même où les firmes pharmaceutiques pèsent de tout leur poids pour obtenir, à l'échelle européenne, les conditions propices à une liberté commerciale sans contrainte (lire pages 540-547), un grand nombre de médecins français revendiquent une revalorisation de leurs honoraires, sans contrepartie.

Dans les deux cas, les arguments économiques prennent la première place. Et dans les deux cas, on ne voit pas bien ces actions s'inscrire dans la perspective

collective, que devrait dépendre le niveau de rémunération des firmes pharmaceutiques (et donc de leurs actionnaires, de leurs dirigeants, de leurs salariés, etc.).

Parallèlement, il est illusoire de penser que le titre de "docteur en médecine", ou de tout autre diplôme professionnel, même après de longues études, suffise pour toute la durée de la carrière. La liberté de prescription et d'action en médecine doit être farouchement revendiquée, mais à condition que les praticiens se donnent les moyens du

É D I T É O R I A L

Contreparties équilibrées

collective d'une amélioration permanente, attendue et nécessaire de la qualité des soins.

Les médicaments ne sont pas des marchandises comme les autres. Les patients en attendent une amélioration de leur santé. La plupart du temps, ils ont besoin d'un intermédiaire, le médecin, pour les choisir à bon escient, et permettre à un autre intermédiaire, le pharmacien, de les leur procurer convenablement. Par le jeu des couvertures sociales et du système du tiers payant, ils en oublient le coût.

De ce fait, il ne peut y avoir de marché "libre" du médicament, sur lequel tous les coups de bourse et tous les plans de promotion seraient permis. Le marché du médicament doit être régulé, intégré en permanence dans les besoins de santé. Et c'est du niveau du service rendu, du niveau du progrès thérapeu-

renforcement permanent de leurs connaissances, de l'efficacité de leur action et du choix raisonné de leurs prescriptions.

Revalorisation des rémunérations ? Oui, assurément. Les modalités peuvent être diverses. Elles doivent au minimum tenir compte du retard pris sur l'inflation générale. Mais elles se conçoivent surtout dans le cadre d'une recherche continue, individuelle et collective, d'amélioration mesurable de la qualité des soins.

Pour agir valablement en société, et particulièrement en matière de santé, il faut faire un effort permanent de rénovation, il faut rendre compte, il faut offrir des garanties. On peut alors recevoir des contreparties équilibrées et méritées.

La revue Prescrire